

## Formations non-certifiantes Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève

### CONDITIONS GÉNÉRALES

#### Inscription

Les inscriptions se font en ligne, jusqu'au délai indiqué, depuis la page de descriptif de la formation choisie. Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée.

Les personnes s'inscrivant durant la pause estivale (juillet-août) peuvent subir un retard dans la confirmation de leur inscription en raison de la fermeture administrative estivale.

Les participant·e·s sont admis·e·s dans la limite des places disponibles.

#### Conditions financières

Les frais de la formation sont présentés sur les pages web dédiées à chacune des formations courtes. Le prix de la formation comprend tout le matériel pédagogique.

Le prix de la formation ne couvre pas les frais de transport, d'hébergement et de repas.

Le paiement est dû dès la réception de la confirmation-facture par HEPIA, et au plus tard 15 jours après l'envoi de ladite confirmation-facture.

Les participant·es sont personnellement responsables du paiement de leurs formations, dans les délais indiqués, indépendamment du fait qu'ils reçoivent ou non des subsides de leur employeur.

L'attestation relative à la formation n'est pas délivrée au·à la participant·e qui ne s'est pas acquitté·e du prix de la formation dans les délais impartis ou convenus.

#### Confirmation, modification ou annulation de formation

Le service Formation continue confirme le lancement de la session dès que le nombre de participant·e·s inscrit·e·s est suffisant, ou au plus tard 15 jours avant le début de la formation (sauf exception).

Le service Formation continue se réserve le droit de modifier la forme d'une formation, de reporter ou d'annuler une formation, notamment si elle ne réunit pas le nombre minimum de participant·es requis.

Lors de l'annulation d'une formation par HEPIA pour quelque raison, les frais d'inscriptions déjà payés par le participant·e·s sont remboursés.

## Conditions de désistement

Une fois l'inscription pour une formation enregistrée, les demandes de désistement ou de report doivent être communiquées par courrier recommandé au secrétariat de la formation continue HEPIA.

En cas de désistement pour motifs valables (sont, en particulier, considérés comme motifs valables la maladie et l'accident, justifiés par certificat médical, ainsi que le décès d'un parent au 1er ou 2ème degré), les frais déjà payés sont remboursés au prorata des cours non encore suivis dans la formation.

En cas de désistement intervenant avant les 15 jours qui précèdent le début de la session, pour tout autre motif, les frais déjà payés seront remboursés.

En cas de désistement intervenant dans les 15 jours qui précèdent le début de la session, pour tout autre motif, la totalité du prix de la session sera retenue. Le/la participant·e peut se faire remplacer par une personne remplissant les conditions d'admission.

## Validation de la formation

Les personnes ayant suivi au minimum 80% de la formation reçoivent une attestation de participation en fin de formation.

## Entrée en vigueur

Les présentes conditions générales entrent en vigueur le 29.01.2026 et s'applique à toutes les nouvelles participantes et à tous les nouveaux participants dès son entrée en vigueur.